

RAPPORT « PUBLICITE » 2019 DE L'ASBL MABRU

1. Description des compétences, de l'organisation et le fonctionnement de l'asbl Mabru :

Extrait de l'article 3 du chapitre 2 des statuts de l'asbl Mabru, Objet :

L'association a pour but de promouvoir, de développer, de gérer les activités destinées à favoriser la bonne organisation sur le territoire de la Ville de Bruxelles d'opérations commerciales relatives à la vente de fruits, de légumes et de denrées alimentaires, de marchandises d'usage courant et des activités connexes.

Son objet peut être réalisé de toutes manières. L'association pour ce faire peut accomplir tous actes se rattachant, en tout ou en partie, à son objet ou pouvant en amener le développement ou en faciliter la réalisation.

Elle peut posséder tout bien meuble ou immeuble utile à la réalisation de cet objet.

L'asbl a été constituée pour satisfaire un besoin d'intérêt général ayant un caractère commercial, exerçant ses activités en situation de concurrence, sa gestion repose sur des critères de rendement et de rentabilité.

2. Inventaire des subsides octroyés à l'asbl Mabru par la Ville de Bruxelles

- Subside de 15.000 euros pour l'organisation des Portes ouvertes du Marché Matinal de Bruxelles
- Subside de 10.000 euros pour l'organisation de la promotion des commerçants du Marché Matinal de Bruxelles et pour l'organisation d'animations et/ou d'illuminations
- Subside de 4.000 euros pour les travaux d'égouttage sur le site de l'asbl Mabru

3. Inventaire des études réalisées pour le compte de l'asbl Mabru

Néant.

4. Inventaire des marchés publics conclus en 2019

En mars 2013, l'asbl Mabru avait reçu un avis de Monsieur Raf De Pessemier, consultant en marché public de la société RDP Consulting, sur la question suivante : « Est-ce que l'asbl Mabru est soumise à la législation sur les marchés publics ? ».

Cet avis, qui vous avait été transmis en 2014, a été relu et partagé par l'ancien directeur du service marchés publics de la tutelle bruxelloise, Monsieur Yves Cabuy.

En novembre 2018, un second avis a été émis par Maître Kim Möric PhD, spécialiste des marchés publics, selon lequel l'asbl Mabru n'est pas une entité adjudicatrice au sens de la loi du 17 juin 2016.

Néanmoins, dans un souci de bonne gestion, l'asbl Mabru organise une mise en concurrence, basée sur des critères et des exigences transparentes et ce dans le respect des principes d'égalité de traitement, de non-discrimination et de transparence.

Un avis de marché a donc été publié au Bulletin des Adjudications et au Journal officiel de l'Union européenne pour les marchés suivants :

Type de marché	Date	Bénéficiaire	Montants TVAC
Système de vidéosurveillance du Marché Matinal de Bruxelles	10 janvier 2019	Securitas	Renting pour un montant de 767.350,93 € pour une durée de 10 ans
Système de contrôle des accès pour le site du Marché Matinal de Bruxelles	4 février 2019	WPS	127.307 €
Nettoyage du site du Marché Matinal de Bruxelles	10 juillet 2019	CPAS de la Ville de Bruxelles	22.385 € par mois pour une durée de 5 ans

5. Appels à candidats et conditions de recrutement, de promotion ou de remplacement en 2019

Nom	Poste	Date d'engagement	Conditions de recrutement
Patricia Muesa Lungeni	Comptabilité & Ressources humaines	1.09.2019	Candidature spontanée
Ceylan Sahin	Service technique - Ouvrier	2.12.2019	Candidature spontanée